

Nombre de conseillers :

En exercice 18

Présents 13

Votants 15

**N° D013_2026 Affectation du résultat de la
commune**

L'an deux mille vingt-six, le dix février,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno GILLET

Date de la convocation du conseil municipal : le 03 février 2026

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

Présents (13) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, WIART Florine.

Absent (2) : CHEVALLAY Patrice, VEZIN Pascale

Excusés (3) : GRIVEL Mélanie donne pouvoir à REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre donne pouvoir à PAUTHIER Marie-Françoise,

Votants (15)

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique, et constatant :

- l'excédent de fonctionnement cumulé de 3 192 558,25 €
- le déficit d'investissement cumulé de 206 756,19 €
- les restes à réaliser d'un montant de 86 125,15 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- o De réduire et d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé de 2 899 676,91 € au chapitre R 002 (excédent antérieur reporté) de la section de fonctionnement au budget principal 2026
- o D'affecter en recettes d'investissement (article 1068), le montant de 292 881,34 €
- o De reporter au Chapitre D001 le solde d'exécution négatif de la section d'investissement de 206 756,19 €.

AUTORISE le Maire à réaliser les opérations administratives afférentes à cette délibération

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire

Bruno GILLET

